



## Comment peut-on être déchu de ces droit de paternité

Par **tofou**, le **05/01/2008** à **22:09**

bonjour , j'aimerais qu'on puisse me renseigner si possible sur le fait suivant : mon ex-femme veut me déchoir de mes droits envers mes enfants , veux que nos enfants en commun ne porte plus mon nom , es-ce qu'elle peut réellement le faire et comment sa ce passe , en a-elle réellement le pouvoir et comment sa ce passe dans ces cas la , je vous remercie par avance de me renseigner , en espérant avoir une réponse assez rapidement , je vous prie d'agrée mes salutations distinguées .

Par **cricri78**, le **17/01/2008** à **09:53**

Bonjour,

Si vous payez la pension alimentaire regulierement et que vous gardez des liens avec vos enfants , elle ne peut vous dechoir de vos droits.

C'est une demarche qui doit comporter des causes reelles et je peux vous dire qu'en France ,il est tres difficile de dechoir le droit paternel et de faire un changement de nom , je vous parle en connaissance de cause.

Si vous avez des questions a me poser , n'esitez pas !!

A bientot et surtout soyez tranquil meme si elle commence une demarche au tribunal

Par **tofou**, le **17/01/2008** à **10:30**

BONJOUR ,cricri78 , merci d'avoir répondu a ma question , nous réglons la pension tous les mois par virement automatique , donc de ce coté la pas de soucis , par contre mon ex a déménager depuis fin aout dans le sud , et nous nous habitons toujours la même région qu'avant , donc de ce coté la c'est un peu plus difficile pour voir les enfants , nous les avons eu a noel pendant 15jours et normalement nous les auront tous le mois de juillet mais une d'entre elles ne veut plus venir donc .. assez complexe , nous verrons bien , mais c'est gentille de votre part de m'avoir répondu , a bientôt

Par **cricri78**, le **17/01/2008** à **11:14**

Rebonjour,

En vu de ce que vous me dites, vous avez l'air d'etre un bon pere meme si l'une de vos filles ne veux plus venir. La distance entre vos enfants et vous ne rentre en aucun cas en compte pour la demande de votre ex femme.

Je suis agée de 28 ans et l'ex compagne de mon mari veut changer le nom de leur enfant agé de 7 ans mais juste la difference avec votre histoire c'est que mon mari est d'accord et meme si les deux parties vont dans le meme sens et meme si mon mari n'a pas vu son fils depuis pres de 4 ans , et n'a gardé aucun lien affectif avec lui , le juge ne considere pas que c'est une raison valable pour le departerniser.

Bon courage et surtout vivez plainement sans vous preoccupez des menaces de votre ex, elle ne sait pas de quoi elle parle, surtout que ce sont des procedures tres longues et des demarches bien difficiles qui en général n'aboutissent jamais!

Par **tofou**, le **17/01/2008** à **11:20**

re cricri78 , je m'appelle christel , je suis celle qui a envoyé tous ces messages pour mon mari , et c'est réconfortant d'avoir eu ces réponses , donc pour le moment , nous n'avons qu'a attendre , et nous verrons bien , car il y a beaucoup de personnes qui aiment blésser en plein coeur mais qui sont beaux parleur et petit feseur donc on verra bien , en tout cas merci beaucoup , a bientôt

Par **cricri78**, le **17/01/2008** à **11:44**

Re

Je m'appelle aussi Chrystelle et agée de 28 ans, je vois que nous soutenons beaucoup nos maris moi meme faisant toutes les recherches et les demarches pour le mien.

Nous voulons protegez ceux que nous aimons et notre famille.

J'ai une fille agée de 2 ans et enceinte de 8 mois de mon mari donc c'est dur de savoir que le passé de son mari ou concubin frène votre avenir ou vos projets.

Nous avons l'air d'être plus inquiète qu'eux!!!! A bientôt

Par **tofou**, le 17/01/2008 à 11:59

re , j'avais bien compris en voyant ton pseudo que nous avons le même prénom ,moi j'ai une fille de 12ans , un garçon de 9ans , et mon mari a un garçon de 20ans ,1fille de 17 , 1fille de 14 , 1fille de 9ans et oui 6enfants en tout , si tu veux , je me permet de te tutoyer si sa te gêne pas , nous pouvons discuter sur adresse msn , c'est toi qui voit , j'attendrais que tu me fasses signe , a+

Par **cricri78**, le 17/01/2008 à 12:44

Ca me ferai tres plaisir de discuter sur mns , 6 enfants!!! que c'est merveilleux mais surtout pas facile tous les jours , puis je mettre mon adresse msn sans y avoir d'abus d'autres personne?

Par **tofou**, le 17/01/2008 à 13:47

je te comprends mais je ne sais pas comment faire mais a part comme sa , a moins que tu es une autre solution ? de toute façon pour msn , tant que tu n'as pas accepté tu ne peux pas être embêté , et puis tu peux toujours bloquer par la suite si tu ne veux plus , moi c'est coa62@hotmail.fr

Par **lylou974**, le 18/01/2008 à 10:37

Bonjour,  
Lorsque je lis vos discussions celà me réchauffe le coeur de voir que vos maris et donc pères de relations précédentes font tout pour leurs enfants. Malheureusement moi, le père de ma fille ne l'a pas revu depuis 3 ans bien qu'un jugement lui donnant droit de visite et de garde, il ne paye pas de pension et pourtant, je suis tout le temps au tribunal car le seul objectif de cet homme(désolée) est de détruire ma vie, me faire mal et de briser ma vie de couple et de famille (je n'ai toujours qu'un seul enfant)!!! Voilà soutenez encore vos maris car pour ma fille j'aurai aimé qu'elle puisse garder une relation père-fille avec lui et ça me fait mal pour elle. C'est elle qui ne veut plus le voir.Enfin c'est compliqué! Puis-je reprendre votre adresse msn et pourrait-on en parler?

Par **tofou**, le 18/01/2008 à 11:13

bonjour lylou , pour moi pas de soucis , besoin de parler , sa fais énormément de bien et tout

le monde ne comprend pas spécialement .coa62@hotmail.fr , a bientôt

Par **lylou974**, le **19/01/2008 à 14:12**

Bonjour tofou,  
je vous ai rajouté à ma liste sur msn, j'espère vous y retrouver bientôt!!!

Par **karo**, le **07/10/2011 à 22:08**

bonjour moi c carole ma fille a 20mois son papa ne c pa okupé delle ya pratikmen 1an elle porte son nom en deuxieme joré voulu savoir si je pouvé le dechoir de c droi paternel si oui kel son les demarche

Par **papillon47**, le **15/02/2012 à 23:22**

bonjour moi je suis separée et le pere doit payer une pension alimentaire et doit venir ts les 15 jour et moitié des vacances , ....chose qu 'il ne fait pas ne paye pas de pension depui au moins 3ans (depot de plainte etc.. ) , vien les voir tres rarement , je ni pas l adresse ou il habite , ne telephone jamais ... cela m' embete un peu pour mes enfants ... mon fils a 14ans cette année et ya 2 ans il est passer devant le juge des enfants seul , en disant kil ne voulais plu le voir etc... ma fille de 12 ans pareil sauf kel na pas vu le juge ....en gros isl ne veulent plus y aller meme pour les vacances et mon fils rompte tout contact avec son pere et lui parle mal ken il arrive a l avoir au telephone ..ce ki est tres rare ....que puis je faire pour soit avoir l autorité parentale totale ou kil soit dechu vu kil ne s' en occupe plus du tout ... meme ken ma fille a du se faire operer d un oeil ,il ma fallu l accord du papa mais il ne ma rien signé (c'est sa mere)...povez vous m' aider svp

Par **amajuris**, le **16/02/2012 à 10:31**

bjr,  
il faut que vous preniez contacte avec le JAF.  
cdt

Par **papillon47**, le **16/02/2012 à 13:57**

mci de votre reponse si cela si celle ci est bien pour moi j' ai deja demander au jaf un dossier a remplir pour passer au tribunal ,j' ai oublié de vous dire que les contact entre le papa est mon fils et de plus en plus negatif et conflictuel le peu de fois ki se telephone ... mon fils ma dit kil pensait au suicide car il en avait trop marre de tout ca ...son pere ne fait rien ...et moi j'

ai tellement je voi mon fils déprimé et penser a deux mauvaises choses ...je me sens demuni et j'ai tres peur ...

Par **saufille**, le **28/01/2013** à **11:17**

bonjour je souhaiterai avoir des renseignements concernant une demande pour déchoir le père de ses droits paternel.

la situation ce présente ainsi. j'ai veccu en couple presque 6 ans avec le père de mes 2 enfants. après notre séparations j'ai tous fait pour qu'il garde le contact avec elle.

malheureusement il ne voyait pas les choses de la même manière.à défaut de ne pouvoir être à nouveau en couple il a petit à petit coupé le contact. ma première fille étant plus âgée lui laissait des messages sur son répondeur sans plus jamais avoir de réponse. à présent cela fait plus de 3 ans que mes filles n'ont pas vu leur père. j'ai retrouvé sa trace il y a quelque mois il a refait clairement sa vie il a tournée la page mais malheureusement ses enfants sont oubliés. quand je l'ai recontacté il est resté sur sa décision passé. ma fille a été perturbé par tout ça pendant bien longtemps à présent elle va mieux mais cet abandon doit être reconnu. et c pourquoi je souhaiterai qu'il soit déchu de ses droit paternel.

quelle démarche puis-je faire pour que tout cela soit officiel. je précise aussi qu'il n'a jamais versé de pension alimentaire pour ses filles même si pour moi l'essentiel était sa visite et non l'argent car cela ne fait pas un père.

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **12:17**

bjr,

seul des faits graves menaçant l'enfant peuvent permettre à un tribunal d'enlever l'autorité parentale à un parent.

le fait qu'il s'en occupe pas n'est pas suffisant.

paie-t-il une pension alimentaire ?

cdt

Par **saufille**, le **28/01/2013** à **12:39**

non il n'en a jamais payé

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **13:24**

avez-vous demandé une pension alimentaire y compris devant le juge aux affaires familiales ?

Par **saufille**, le **28/01/2013** à **13:39**

et bien le jugement a été établie depuis plus de 4 ans. il y a une pension qui était placé pour ma première fille et non pour la deuxième car je n'avais pas souhaiter en demander. car il ne versais déjà rien pour la première. et ce n'était pas ma priorité. il n'a donc jamais rien versé alors que le jugement est établie depuis bien longtemps. la caf à tenté de le saisir mais il est rusé et à ce jour ils n'y sont toujours pas arrivé. cet homme ce crois au dessus des lois et visiblement il s'en sort bien. depuis quelque mois c moi qui ai des sanctions par la caf pour ne pas avoir demandé de pension alimentaire pour ma deuxième. et c moi qui suis dans les démarches administratif alors que c lui qui a abandonné c enfants. bref je n'aime pas étaler ma vie même si la il faut un minimum d'explication pour être aidé. la demande était personnel depuis bien longtemps mais depuis quelque mois elle est devenu vital car depuis le mois de octobre je n'ai pas d'emploi. je ne perçois que ce que la caf me verse et c très peu dû à cette sanction. si il es déchu de ses droit paternel ce serait officiel et claire pour mes enfants et moi. mais ce document serait utile pour la caf afin de ne plus avoir aucun lien avec cet homme. sens ça je serait obliger de lui demander une pension alimentaire pour ma deuxième fille chose que je ne veux absolument pas. je ne sais pas si vous comprenez pour moi tout est question de principe mais pour l'administration tout est question d'argent. avez vous une solution pour qu'il soit déchu de ses droits.

Par **amajuris**, le **28/01/2013 à 14:07**

que ce soit une question de principe pour vous, je comprends mais vous ne pourrez pas au vu de vos messages obtenir que le père de vos filles se voit retirer l'autorité parentale.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F3135.xhtml>  
cdt

Par **saufille**, le **28/01/2013 à 14:23**

on m'a parlé de signalé un abandon de famille en portant plainte

Par **amajuris**, le **28/01/2013 à 14:28**

mais cela ne lui retirera pas son autorité parentale.

l'abandon de famille ne concerne que le non paiement d'une pension alimentaire.

Par **saufille**, le **28/01/2013 à 14:34**

c le cas il n'a jamais voulu versé la pension alimentaire qui était fixée